



## *Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mille dix-neuf et le lundi 13 février, à seize heures et cinquante et une minutes,  
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 18 février 2019, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

**Etaient présents (18):** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Madame Sandra MANETTE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BANCHE-MARIE,

**Etaient Excusés (05):** Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Victoire JASMIN, Monsieur José ADELAIDE, Madame Florence DUPORT, Monsieur Léonard JERUL.

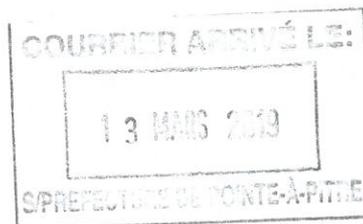
**Etaient représentés (01) :** Monsieur Edmond MARCEL.

**Etaient absents (08):** Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



**Délibération n°01-07-2019**  
**Avis sur la participation de la ville à la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN).**

**Contexte**

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) et sa déclinaison aux différentes échelles régionales (SNB, SRB), le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et Région de France, avec l'appui de l'Agence Française pour la biodiversité des Agences de l'Eau ont lancé une initiative commune : la démarche TEN, Territoire Engagé pour la Nature (ou territoire engagé pour la biodiversité).

Cette initiative a fait l'objet d'un atelier spécifique lors des Rencontres et Ateliers pour une meilleure prise en compte de la Biodiversité en Outre Mer les 18 et 19 septembre 2018 aux fins d'une prise en compte des particularités des territoires ultramarins. A cette occasion, la ville de Morne-à-l'Eau a été sollicitée par l'Agence Française de la Biodiversité et par la Région Guadeloupe pour témoigner de ses actions en faveur de la biodiversité. Le témoignage de la ville a par ailleurs été requis le 30 novembre 2018, lors de la séance de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

TEN est un dispositif d'ingénierie territoriale visant à faire émerger, à reconnaître et à accompagner l'engagement des collectivités de catégorie infra-départementale qui ont des projets sur leur territoire en faveur de la biodiversité. Il doit devenir l'outil d'engagement des collectivités au titre des SNB et SRB.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'environnement,**

**Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,**

**Vu la délibération n°04-02-2015 portant approbation de l'Agenda 21 local de Morne-à-l'eau « Morne-à-l'eau ma ville, Notre avenir »,**

**Vu la délibération n°09-04-2016 portant approbation de la participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau URBACT City Mobil Net,**

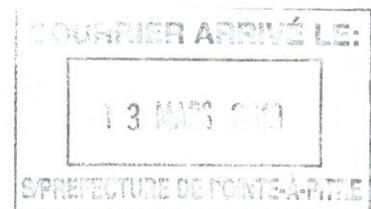
**Où l'exposé du Maire,**

**Et après en avoir débattu,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver le principe de la participation de la ville au dispositif Territoire Engagé pour la Nature ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des procédures administratives, techniques et financières et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions intégré ;



**Article 3** : le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal**

**Pour expédition certifiée conforme  
Fait à Morne-À-L'eau, le 26 février 2019,**

**Le Maire,**

**Philipson FRANCFORT**



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 13 mars 2019...

Formalités de publicité

Effectuées le... 14/03/2019...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.





Commune de Morne à l'Eau

# LE PLAN D' ACTIONS INTEGRE SUR LA MOBILITE URBAINE DURABLE DE L'ECOQUARTIER « CŒUR DE GRIPPON »- RESUME



European Union  
European Regional Development Fund



22/12/2019

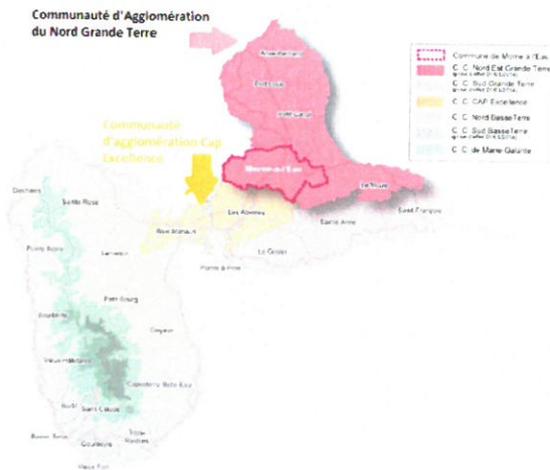


La ville de Morne-à-l'Eau s'est engagée dans le réseau URBACT CityMobilNet en février 2016 aux fins d'élaborer le plan d'actions intégré de son schéma mobilité urbaine durable pour son EcoQuartier AEU® du centre bourg - Cœur de Grippon. Son objectif est d'y renforcer les modes de déplacements doux (marche, vélo) et durables par l'élaboration d'un plan d'actions intégré.





# I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS INTEGRE



Avec une superficie de 65 km<sup>2</sup> et une population légale de 17 407 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la ville de Morne-à-l'Eau constitue la 2<sup>ème</sup> plus grande ville de l'intercommunalité à laquelle elle est rattachée, la communauté d'agglomération du Nord Grande Terre, d'un peu plus de 58 344 habitants.

Elle bénéficie d'une position centrale, porte de sa communauté d'agglomération et est en interface directe avec la première communauté d'agglomération de la Guadeloupe CAP EXCELLENCE ( 104 180 habitants).

La ville de Morne-à-l'eau s'est dotée d'un Agenda 21 local France depuis novembre 2014 définissant sa stratégie territoriale en matière de développement durable pour les 15 prochaines années.

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour répondre à cet objectif comprenant la révision des modes de déplacements et de transport sur son territoire, développement de mode de déplacements piétons et doux.

Depuis 2015, la ville a initié les études préalables à la construction d'un EcoQuartier, via une Analyse Environnementale de l'Urbanisme ( AEU2) avec l'ADEME dans le centre bourg

C'est dans ce cadre qu'elle a souhaité mettre en œuvre une démarche singulière pour le traitement de la mobilité dans ce secteur de la ville.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'agenda 21 local France favorable au développement de modes de déplacements doux</li> <li>Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme favorable aux mobilités douces</li> <li>Le projet d'écoquartier Cœur de Gripon traduit en OAP du Bourg dans le plan local d'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La densité d'outils planification fortement concertés avec la population</li> <li>Des attentes fortes des élus et de la population pour la concrétisation des actions en matière de mobilités</li> <li>Une population vieillissante avec des besoins spécifiques</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>La possibilité pour tout type de territoire d'élaborer un SUMP®</li> <li>L'élaboration de son PDU par la CANGT simultanément au plan d'actions intégré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La densité du corpus législatif français</li> <li>La réorganisation de la gouvernance en matière de mobilité suite à l'acte III de la décentralisation</li> </ul>

COURRIER ARRIVÉ LE:  
13 MARS 2019  
 M/PREFECTURE DE MORNE-À-L'EAU

## II. LA PROBLEMATIQUE DE LA MOBILITE A MORNE A L'EAU

Morne-à-l'Eau rencontre de nombreux problèmes en matière de mobilité sur son territoire et notamment dans le Bourg :

- Morne-à-l'eau est une ville « centre » où circulent près 30 000 véhicules par jour.
- Piétons, cyclistes, automobilistes s'y côtoient dans des conditions qui doivent être améliorées Les courts trajets dans le centre sont réalisés en voiture.
- Le manque de places de stationnement dans le bourg est fortement souligné par les acteurs économiques.

Concertation EcoQuartier  
Coeur de Grippon  
(juillet/ octobre 2015)

- **Atelier seniors dans la ville** : Accessibilité de l'espace public ( largeur des trottoirs, hauteur des seuils, qualité des surfaces, chaîne de déplacement inexistantes, exposition trop forte au trafic routier, encombrement des trottoirs) , mobilités adaptées, diversifiées, abordables, confort thermique urbain de jour comme de nuit ( ombre, éclairage urbain).
- **Atelier activités économiques** : Faciliter l'accessibilité du centre bourg ( problème d'engorgement constituant un élément répulsif pour les conducteurs) répondre aux besoins de stationnement (gestion des voitures-ventouses des personnels des commerces et services), mise en place de mobilité douce des espaces de stationnement vers les commerces.
- **Atelier " nature en ville"** : ville spot de biodiversité, gérer la chaleur urbaine, nature facteur de convivialité.

Séminaire Plus de mai  
2016

- **Sur la question de la circulation automobile à Morne-à-l'Eau**, le transit des voitures : priorité pour le bourg, décès d'administrés sur les passages piétons, quid de l'usage des feux tricolores aborné en raison d'un manque d'entretien, quid des projets de délestage et de contournement du bourg porté par la Région Guadeloupe
- **Sur la Rue du débarcadère** : nécessité de mettre à l'étude un plan de circulation intégrant le transport urbain et les attentes des commerçants en matière de stationnement et d'orientation de circulation.

Réunions publiques de  
Juillet et novembre  
2016

- **Forte attente de la population pour une mise en oeuvre effective des projets municipaux**

Groupe d'action locale  
URBACT

- Introduire des aires de stationnement pour vélos non loin des commerces et des lieux éducatifs
- Développer des pistes cyclables
- Définir des mesures d'accompagnement pour renforcer l'usage du vélo : information, communication
- Etablir des circuits pedibus pour les scolaires
- Mettre en place des trottoirs, aménager les trottoirs
- Assurer le phasage des actions d'aménagement des voies de déplacements durables en tenant compte des enjeux liés aux réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales
- Intégrer les travaux d'aménagement des berges du canal
- Développer un transport collectif adapté au territoire ( taille des bus, accessibilité, fréquence, lieux d'arrêt)
- Etudier la navigation fluviale comme alternative aux déplacements terrestre à vocation touristiques
- Mieux communiquer sur les voies de substitution pour éviter les éviter les zones de congestion
- Sanctionner

En commission développement durable, développement économique, cadre de vie, résilience du 29 novembre 2018, ses membres ont par ailleurs exprimé des attentes fortes concernant :

- La structuration d'une offre de taxis dans le bourg
- L'enjeu d'un aménagement structuré de la RN6 – rue du débarcadère

### III. ORIENTATION DU PLAN D' ACTIONS INTEGRES

L'orientation prioritaire donnée au plan repose sur le **renforcement des modes actifs dans un premier temps au sein de l'EcoQuartier Cœur de Grippon et de solutions de stationnement pertinentes dans cette aire**. Ce choix se fonde sur une pré identification d'actions rapidement réalisables, les attentes fortes des membres du groupe d'action local URBACT en matière d'amélioration des trottoirs, du confort urbain, de sécurisation et de renforcement de l'usage du vélo, la conception en cours du plan de déplacement urbain par la communauté d'agglomération compétente, la nécessité que ces études complémentaires ou définition soient menées : plan de circulation, voies de contournement ou délestage du bourg.

#### Vision – Objectif général

*Aménager l'espace public favorable à la diminution de la place de la voiture au profit des piétons, des cyclistes, des personnes à mobilités réduites, des personnes porteuses d'un handicap dans l'EcoQuartier Cœur de Grippon*

#### Objectifs spécifiques et actions intégrées

- Objectif spécifique 1 : Aménager les trottoirs – Des trottoirs pour Tous !
  - Action 1-1 - Mettre à niveau les trottoirs
  - Action 1-2 - Réintroduire la nature en ville par la plantation d'arbres pour améliorer le confort thermique dans l'espace urbain
- Objectif spécifique 2 : Renforcer l'usage du vélo
  - Action 2-1 - Développer des pistes cyclables et parcs de stationnement pour vélos
- Objectif spécifique 3 : Améliorer le cadre de vie de la population pour favoriser les déambulations douces
  - Action 3-1 - Rénover l'éclairage public et mettre en lumière les bâtiments et édifices remarquables
  - Action 3-2 - Valoriser les espaces piétons informels en utilisant l'art comme une invitation à la déambulation piétonne
- Objectif spécifique 4 : Faciliter l'accès à la ville comme levier d'attractivité
  - Action 4-1 - Assigner une adresse normalisée à chaque bâti
  - Action 4-2 - Créer des places de parking – spot de biodiversité
  - Action 4-3 - Réaliser un plan de circulation
- Objectif spécifique 5 : Développer une flotte captive décarbonnée
  - Action 5- 1 - Acquérir 3 véhicules électriques et 5 vélos à assistance électrique
  - Action 5- 2 - Favoriser l'émergence d'un service de mobilité durable à la demande
  - Action 5 – 3 Développer des sites de production d'énergie renouvelable
- Objectif spécifique 6 : Accompagner le changement de comportement
  - Action 6-1 : Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication
  - Action 6- 2 : Renforcer la signalétique sur les voies de substitution
- Objectif spécifique 7 : Diminuer le flux de véhicules routier dans l'EcoQuartier ( congestion routière)
  - Action 7-1 : Lancer les études de contournement du bourg

